

REPUBLIQUE DU TCHAD

Unité – Travail – Progrès

Commission Nationale des  
Droits de l'Homme

Bureau Exécutif

Direction de Cabinet



جمهورية تشاد

وحدة - عمل - تقدم

اللجنة الوطنية لحقوق الانسان

المكتب التنفيذي

N'Djaména, le 16 juin 2025

## COMMUNIQUE DE PRESSE N°008

Moins d'un mois après Mandakao, la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) note avec une grande tristesse que des compatriotes viennent encore de perdre tragiquement la vie, suite à un affrontement dans le canton Molou, dans la province du Ouaddaï.

En sa qualité d'autorité administrative indépendante de promotion et de protection des droits de l'Homme et libertés fondamentales comme le confèrent la Constitution du 29 décembre 2023 et la loi N°028/PR/2018 du 22 novembre 2018, la CNDH condamne avec fermeté ces violations des droits de l'Homme.

Elle invite le Ministère de la Justice à se saisir très rapidement du dossier afin qu'en toute indépendance et impartialité les responsabilités soient établies et que les coupables subissent la rigueur de la loi.

La Commission Nationale des Droits de l'Homme exhorte, par ailleurs, le Gouvernement à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour mettre un terme aux séries de cas d'insécurité caractérisées par des tueries à armes à feu enregistrées au quotidien dans le pays.

Enfin, la Commission Nationale des Droits de l'Homme présente ses sincères condoléances aux familles éprouvées.

Le Président



**BELNGAR LARME JACQUES**